

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-69**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-69 intitulé « Règlement numéro 2009-Z-69 modifiant le règlement numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier certaines normes concernant les enseignes autorisées dans toutes les zones.
 - Ajouter des normes concernant les enseignes d'identification d'un commanditaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.
- Avis de motion, le 9 février 2021;
 - Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement, le 9 février 2021;
 - Avis public de consultation écrite, du 5 au 22 mars 2021;
 - Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 13 avril 2021;
 - Adoption par le conseil municipal du règlement, le 11 mai 2021;
 - Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 1^{er} juin 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en complétant une demande d'accès à l'information dont le formulaire est disponible sur le site internet de la ville de Sainte-Catherine à l'adresse suivante : <https://www.ville.sainte-catherine.qc.ca/medias/documents/content/Formulaire-demande-acces.pdf>.

Donné à Sainte-Catherine, ce 8 juin 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière